

Délibération 4.1

Dotation Globale de Fonctionnement des Collèges Publics - Année 2017

Intervention de Séverine BOTTE

Tout le monde s'accorde à dire que l'éducation est une priorité, que les moyens que nous consacrons aujourd'hui pour notre système éducatif constituent un investissement crucial pour l'avenir. Tout le monde fait peser sur l'école, sur les collèges et lycées tout le poids des turpitudes de notre société actuelle pour appeler de ses vœux une société meilleure qui se construit aujourd'hui à travers les jeunes générations...

Beaucoup ont dénoncé ici, majoritairement en tout cas et nous sommes de ceux-là, certains avec quelques arrières pensées, nous ne sommes pas ceux-là, la logique gouvernementale qui a prévalu pour bricoler la réforme du collège, une logique d'austérité guidée par une réduction des moyens.

Beaucoup dénoncent dans les Conseils d'administration des collèges les insuffisances de la Dotation Horaire Globale (DHG) dépendant de l'Etat.

Et voilà que l'on nous présente aujourd'hui un rapport pour réformer le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement des collèges (DGF) qui aboutit d'entrée à une diminution de 660.000 Euros du budget affecté au fonctionnement et aux projets des collèges de Seine-Maritime (DGF 2017 = 16.329.474 Euros).

Et encore, ce chiffre qui apparait dans nos documents est en dessous de la vérité car pour 2015/2016 le total DGF des collèges publics étaient de 16.990.568 euros plus 280.000 euros de dotation spécifique voté hors DGF pour les frais internet.

Pour 2016/2017 le rapport annonce une DGF de 16 329 474 euros, en baisse donc de 661 094 euros par rapport à l'année précédente or, il faudrait réintégrer les 280.000 euros de dotation internet fusionnée dans la DGF cette année. On obtient donc un total de 17.270.568 euros pour l'année précédente. Si on retranche le total DGF proposée pour cette année **la baisse réelle est de 941.094 euros. On s'approche le million d'euro, soit - 5.4 %.**

Il existe donc réellement une contradiction entre les postures, les prises de position nationales et la réalité des actes concrets sur le terrain !

Cette baisse n'est pas acceptable d'autant que cette dotation a vocation à couvrir des dépenses au demeurant en augmentation. A ce que je sache, les frais de chauffage, les fluides, les produits d'entretien ne sont pas à la baisse...

Si l'on ajoute à ces 941.000 Euros les 930.000 Euros d'économies que vous avez réalisé en supprimant les bourses scolaires et en consacrant seulement 168.000 Euros à l'élargissement de l'aide à la restauration (ACRI), plus l'économie sur les objets confectionnés et la réduction des Pass'Culture... cela commence à faire beaucoup. Beaucoup trop...

Même les mots et les belles formules semblent manquer cette fois pour faire passer cette réforme pour ce qu'elle n'est pas : un progrès au service des collégiens...

Avec cette réforme, pour 21 collèges qui verraient leur dotation 2017 supérieure à la dotation 2016, 59 collèges la verraient baisser et 30 collèges à l'identique, c'est-à-dire en baisse relative considérant l'augmentation des coûts.

Illustration concrète de ce désengagement du Département :

- Le collège Courbet à Gonfreville l'Orcher malgré ses 3 croix sur 4 dans les spécificités méritant un regard particulier (ULIS, SEGPA et quartier prioritaire), - 10,0 %, 20.000 Euros en moins.
- Le collège Monod au Havre, en quartier prioritaire, doté de classes spécialisées et qui vient d'obtenir avec le soutien de nos collègues Sophie Hervé et Jean-Paul Lecoq l'ouverture d'une classe FLE (Français Langue Étrangère) : - 10,0 %, 10.500 Euros en moins.
- Le collège Picasso en quartier prioritaire à Saint-Etienne : - 12,0 %, 17.000 Euros en moins.
- Les collèges Robespierre en quartier prioritaire à Saint-Etienne ou Charcot à Oissel : 0 %, soit en réalité une baisse de leurs moyens.

Le prétexte utilisé est celui des fonds de roulement dont disposent certains collèges et, sans doute y-a-t-il matière à prendre des dispositions, avec les conseils d'administration concernés, pour les réduire, là où visiblement ils demeurent trop importants.

Mais se servir de cette situation pour réformer le calcul de la DGF et appliquer mécaniquement des baisses de dotation pour la grande majorité des collèges, n'est pas de bonne politique même en ayant la prudence d'y ajouter une dotation spécifique pour compenser ici et là ces baisses.

Je rappellerai d'ailleurs au passage que les fonds de roulement constituent un outil d'autonomie pour les initiatives des établissements, une autonomie donc pour les équipes pédagogiques.

Lorsque l'on met en lumière ce nouveau rationnement des moyens dédiés au collège public, renforçant ainsi encore un peu plus les pénuries dont souffre le système éducatif, il ne faut plus s'étonner de rien.

Vous en dénoncerez demain les carences en oubliant de préciser que vous contribuez aujourd'hui à les alimenter...

Encore un mot concernant la méthode. Vous passez en force cette réforme contre l'avis pourtant très claire du Conseil départemental de l'Éducation Nationale qui s'est prononcée contre. C'est plus que regrettable surtout en ces temps où le fossé se creuse dangereusement entre les citoyens et les pouvoirs en place.

Nous voterons bien entendu contre cette délibération.